



**SNTPCT**

**10 rue de Trétaigne  
75018 PARIS**

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de  
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : [sntpct@wanadoo.fr](mailto:sntpct@wanadoo.fr)

Site : [www.sntpct.fr](http://www.sntpct.fr)

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau  
professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

## CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

**APPEL À LA MOBILISATION LORS DE LA JOURNÉE DE  
NÉGOCIATION CE JEUDI 30 NOVEMBRE  
conjointement avec le SPIAC-CGT et le SNAJ CFTC**

Suite aux 5 jours d'actions de grève et vu l'ampleur de notre rassemblement, les quatre Syndicats de producteurs ont accepté de rouvrir les négociations salariales le 5 décembre, puis ont accepté d'avancer cette date, après les grèves de la semaine passée, au jeudi 30 novembre 2023.

Ils ont à cet effet publié un communiqué commun ce lundi 27 novembre par lequel il précisent qu'à cette occasion, ils déposeront sur la table des propositions de revalorisation de l'ensemble des grilles de salaires minima des techniciens, mais sans évoquer un quelconque pourcentage qui serait garanti,

soulignant cependant qu'ils entendent scinder la négociation selon les branches d'activités, et notamment la fiction — soit mettre sur la table notamment la question de la double rémunération existant dans cette branche —.

Ce jeudi, nous devons rester mobilisés, dans l'attente de connaître ce qu'ils entendent nous soumettre lors de la nouvelle session de négociation qui s'ouvre enfin, afin de répondre à notre légitime demande de procéder au rattrapage des salaires minima garantis à hauteur de l'évolution de l'indice des prix, soit d'un pourcentage de 20 %.

**RETROUVONS NOUS**

**le jeudi 30 novembre 2023**

**à partir de 19h30**

**ASSEMBLÉE D'INFORMATION**

conjointe SPIAC-CGT / Sntpct

en vidéoconférence

afin de faire le point sur la suite à donner  
par lien zoom

[https://us02web.zoom.us/j/81878498623?](https://us02web.zoom.us/j/81878498623?pwd=cktPR0oxWWtVZFRGeVNxVTZJNGI4UT09)

[pwd=cktPR0oxWWtVZFRGeVNxVTZJNGI4UT09](https://us02web.zoom.us/j/81878498623?pwd=cktPR0oxWWtVZFRGeVNxVTZJNGI4UT09)

**Dans cette situation, le SNTPCT invite également les équipes en tournage ou en post-production, ainsi que tous les techniciens qui le souhaitent, à adresser par l'intermédiaire du Syndicat, soit une photographie, soit un message aux Syndicats de producteurs qui peut être ainsi établi :**

## **MOTION**

**donnant mandat aux trois Organisations syndicales siégeant à la tables des négociations et portant la revendication d'une revalorisation des grilles des salaires minima des techniciens de la Production audiovisuelle à hauteur de 20 %**

Mesdames et Messieurs les représentants des Syndicats de producteurs (USPA, SPI, SPeCT, SATEV),

**{ Nous, techniciens concourant à la réalisation du film ou de la série intitulée « Titre de la série » ; },**

**{ En ma qualité de technicien ; },**

Suite à votre refus de rouvrir courant octobre les négociations comme le demandaient trois des Organisations syndicales siégeant à la table des négociations, nous avons été contraints d'engager des actions de grève d'une grande ampleur et de répondre collectivement à l'appel de nos Organisations syndicales, afin d'obtenir la prise en compte de notre demande de revaloriser l'ensemble des grilles techniciens de 20 %, et rattraper la perte de rémunération que nous subissons et qui s'aggrave d'années en années.

À la faveur de cette première réunion de négociation que vous avez accepté d'avancer, nous vous rappelons combien notre détermination est sans faille à préserver nos conditions de vie et de salaires, qui sont la juste rétribution de notre collaboration aux films et aux émissions que vous produisez.

Aussi nous vous faisons part solennellement de la nécessité de prendre en compte notre demande que portent le SPIAC-CGT, le SNTPCT et le SNAJ CFTC plus, visant à rétablir nos salaires au niveau de ce qu'ils étaient lors de la signature du texte de la Convention au regard de l'évolution de l'indice des prix, au besoin par un calendrier qui nous garantisse dans un délai rapproché ladite revalorisation des salaires minima garantis à la hauteur de nos compétences et de nos savoirs artistiques et techniques, sans lesquels les films ou les émissions que vous produisez ne pourraient être menés à bonne fin;

et sans quoi nous nous verrions dans l'obligation de reprendre le chemin de l'action.

Nous vous remercions de votre attention.

TITRE DU FILM OU DE L'ÉMISSION

Prénom / NOM / Fonction / Signature

Cette déclaration est à remettre au sntpct par courriel ([sntpct@wanadoo.fr](mailto:sntpct@wanadoo.fr)) qui la déposera sur la table de négociation, le 30 novembre 2023

Paris, le 28 novembre 2023

---